



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 25 juin 2022

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal N°17/22- Demande de crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

Membres : **M. Rémy Cochet (1^{er} Membre) – Alliance libérale de Prangins**
Mme Ursula André – Alliance libérale de Prangins
Mme Carolina Burki – Entente pranginoise
M. Philippe Humm – Entente pranginoise
M. Hervé Durnat – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers